

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
1er juin 2026

---

RENFORCER LA PROTECTION DES MINEURS EN FORMATION PROFESSIONNELLE -  
(N° 2707)

N° AS39

**AMENDEMENT**

présenté par  
Mme Faucillon, rapporteure

-----

**ARTICLE 9**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« situations de violences sexuelles, de discriminations, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes et, le cas échéant, les voies »

les mots :

« violences sexuelles, les discriminations, le harcèlement sexuel ou moral et les agissements sexistes et, le cas échéant, les moyens ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.